

|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|  | <b>Séance publique du 11 juillet 2025</b>   | <b>N° 2025-301</b>  |

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET  
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>033-243300316-20250711-lmc1109118-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 17/07/2025<br>Date de réception préfecture : 17/07/2025<br>Publié : 17/07/2025 |
|--|

|   |                                    |                     |
|---|------------------------------------|---------------------|
|  | <b>Conseil du 11 juillet 2025</b>  | <i>Délibération</i> |
|   | Direction Développement Economique | <b>N° 2025-301</b>  |

---

**Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2025 entre Bordeaux Métropole et la  
Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde - Programme  
d'actions - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'artisanat constitue un secteur clé de l'économie locale et joue un rôle fondamental dans le tissu économique et social de Bordeaux Métropole. Il représente non seulement un gisement d'emplois mais aussi un vecteur de transmission de savoir-faire, d'innovation et de diversité.

Répondant aussi bien aux besoins des habitants, des visiteurs qu'à ceux des entreprises, l'artisanat participe pleinement à la préservation du patrimoine, à la valorisation des produits locaux et à l'animation des territoires. Le soutien aux artisans et aux structures qui les accompagnent est donc essentiel pour maintenir un tissu économique vivant et dynamique.

Consciente du rôle stratégique des entreprises de proximité (commerces, artisans, services aux personnes et aux entreprises) en termes d'activité économique, d'emplois, de qualité de vie et de lien social, Bordeaux Métropole souhaite renforcer son soutien à ces activités essentielles du quotidien.

Dans le cadre de son Schéma de développement économique métropolitain (délibération du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021), Bordeaux Métropole a défini un programme pluriannuel visant à soutenir l'économie de proximité. Ce programme inclut des actions spécifiques pour accompagner et soutenir le secteur de l'artisanat dans son développement et sa transition. Avec 19 020 entreprises recensées au 1er janvier 2025, l'artisanat reste un secteur clé en termes de développement économique et de création d'emplois sur le territoire des 28 communes membres.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a souhaité renouveler en 2025 son partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde (CMA NA 33). Ce partenariat repose sur la continuité des actions menées depuis plusieurs années, ainsi que sur le lancement de nouvelles initiatives adaptées aux mutations actuelles et futures du secteur.

**Bilan des actions réalisées en 2024**

Le bilan des actions menées en 2024 dans le cadre de ce partenariat fait apparaître des résultats positifs, tant en termes d'accompagnement des entreprises artisanales que pour la connaissance du tissu artisanal de la métropole.

De plus, les nombreux événements collectifs organisés ont permis de renforcer la visibilité et les échanges au sein de la communauté artisanale.

Le détail du bilan et des éléments budgétaires 2024 est présenté en annexe 1.

**Programme d'action 2025**

Comme chaque année, le programme d'actions pour 2025 a été élaboré en étroite collaboration avec la CMA NA 33, avec pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des artisans face à la conjoncture actuelle et aux transformations à venir. Ce programme repose sur sept axes opérationnels, récurrents ou nouveaux, articulés autour des priorités du Schéma de développement économique métropolitain.

### **Axe 1 : Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises artisanales**

Actions prévues :

- accompagner les projets de création d'espaces économiques à vocation artisanale portés par la Métropole tant sur le volet opérationnel que sur la phase de commercialisation,
- poursuite de l'étude de faisabilité pour la création de nouvelles pépinières artisanales et d'hôtels d'entreprises – phases 3 et 4,
- accompagnement à la rédaction d'un « guide du local artisanal idéal ».

### **Axe 2 : identifier, comprendre et accompagner les nouveaux profils d'artisans et les territoires en mutation**

Actions prévues :

- création d'un guide « Les bons conseils avant de se lancer dans l'artisanat »,
- renforcer la sensibilisation de l'artisanat auprès des collégiens,
- artisanat et Quartiers politique de la ville (QPV) : comprendre comment l'artisanat constitue un levier pour le développement de ces quartiers et appréhender les freins à l'apprentissage auprès des jeunes adultes.

### **Axe 3 : Valorisation des savoir-faire et soutien de l'artisanat de proximité**

Actions prévues :

- organisation de la 3ème édition du concours photos « Regards sur l'artisanat »,
- renforcer la place de l'artisanat dans l'offre touristique locale.

### **Axe 4 : Accompagnement de la transmission-reprise des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole**

Actions prévues :

- accompagnement individuel de dix entreprises sur la transmission,
- organisation de trois ateliers (présentiel ou distanciel) sur les thématiques en lien avec la transmission d'entreprise,
- organisation d'un évènement à destination des cédants et des repreneurs.

### **Axe 5 : Transition écologique des entreprises artisanales**

Actions prévues :

- établir un état des lieux de l'avancement des entreprises artisanales sur les différents segments de la transition écologique afin d'identifier les besoins des entreprises puis de leur proposer des ateliers thématiques,
- organiser des webinaires à destination des artisans et des porteurs de projet sur quatre thématiques : économie d'énergie, réduction de la consommation en eau, réemploi et réutilisation, et rénovation énergétique.

### **Axe 6 : L'Intelligence Artificielle (IA) et artisanat**

Actions prévues :

- benchmark des pratiques des artisans par rapport à l'IA,
- enquête auprès des entreprises artisanales sur leurs usages et leur intégration de l'IA.

### **Axe 7 : Les transitions numériques**

Action prévue :

- diagnostic et accompagnement des entreprises artisanales touchées par la fracture numérique et électronique.

Le détail de chaque action du programme 2025 est présenté en annexe 2 de cette délibération.

### **Budget prévisionnel global**

La mise en œuvre des actions présentées ci-avant implique la mobilisation de moyens humains et financiers importants.

Le budget prévisionnel du programme d'actions partenarial a été évalué à 108 334 € TTC. Sur cette base, Bordeaux Métropole est sollicitée pour verser à la CMA NA 33 une contribution d'un montant de 65 000 €.

Le détail des éléments budgétaires est présenté en annexe 3 de cette délibération.

La mise en œuvre du plan d'actions 2025 ainsi que le budget correspondant feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CMA NA 33. Le projet de cette convention figure en annexe 4 de la présente délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l' article L5217-2,  
**VU** la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,  
**VU** le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,  
**VU** la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,  
**VU** la demande de subvention formulée par la CMA NA 33 en juillet 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** il convient de soutenir le secteur d'activité de l'artisanat ainsi que le programme d'actions porté par la CMA NA 33 pour soutenir le développement et la modernisation des activités artisanales du territoire de la Métropole sur l'année 2025, étant entendu que la participation financière de Bordeaux Métropole est indispensable à la réalisation de ce programme,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le programme d'actions 2025 mis en œuvre par la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine-Gironde,

**Article 2 :** d'attribuer une subvention de 65 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine-Gironde pour la mise en œuvre de ce programme d'actions en faveur de l'artisanat de la métropole bordelaise tel que décrit ci-avant,

**Article 3 :** d'approuver la convention de partenariat entre la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine-Gironde et Bordeaux Métropole pour l'année 2025, ci-annexée à la présente délibération,

**Article 4 :** d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 5 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 657381, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| Par le/la secrétaire de séance, | Pour expédition conforme, |
|---------------------------------|---------------------------|